

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE AGENT IMMOBILIER

(Loi n°70-9 du 2 Janvier 1970 et Arrêté du 1er juillet 2015)

ASSUREUR :

AIG EUROPE SA, Succursale pour la France
Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-après a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er Septembre 1972.

ASSURE(E) :

- La société : PARSON
- Représentée par :
- Qualité du représentant :

- Titulaire de la Carte professionnelle n° : 69012017000021741, délivrée par la CCI de metropole lyon saint etienne, le 08/09/2021
- Activité professionnelle garantie : Transaction sur immeubles et fonds de commerce
Gestion immobilière
Syndic de copropriété à titre accessoire
- Police n° : RD01803503R
- Date de prise d'effet du contrat : 01/01/2024

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit pour la période du **01/01/2024 - 0h00** au **31/12/2024 - 0h00** , et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

La présente attestation, délivrée sous réserve du paiement de la prime, ne saurait engager l'Assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel il convient de toujours se référer.

Fait à Paris, le 21 février 2024

Pour la Compagnie



Christophe Zaniewski

AIG Europe SA

Tour CBX
1 Passerelle des Reflets
92400 COURBEVOIE